



Mercredi 14 octobre 2020

Prêt direct de l'Etat en direction des entreprises de moins de 50 salariés

« Une réponse rapide pour les entreprises qui n'ont plus aucune solution mais soyons prudents sur les risques de surendettement pour les artisans déjà fragilisés »

Joël Fourny Président de CMA France

Face aux nouvelles conditions sanitaires qui compromettent un rebond économique des structures artisanales déjà fortement mises à mal, le président de CMA France accueille positivement les annonces des ministres Bruno le Maire et Alain Griset du 13 octobre, en faveur d'une simplification des modalités d'accès aux prêts exceptionnels accordés par l'Etat aux très petites entreprises : une réponse d'urgence pour ces entreprises qui passent à travers les mailles du filet et qui ne bénéficient pas toujours de l'appui de leurs banques. Mais la contrepartie, à savoir un taux d'intérêt de 3,5 % sur 7 ans, est jugée trop élevée et risque à fortiori de créer des conditions de surendettement et non de rebond.

« Si on peut se féliciter de ce nouveau prêt direct, financé par l'Etat, pouvant répondre à des besoins urgents de trésorerie au bénéfice des entreprises au bord de la faillite, nous pouvons regretter qu'il soit soumis à un taux d'intérêt plus élevé que le PGE, » souligne le président de CMA France. « Les entreprises les plus fragiles doivent-elles se financer au coût le plus élevé et risquer un surendettement ? Ce prêt ne doit pas faire oublier que les banques ont un rôle à jouer pour assurer les conditions de relance et de continuité des entreprises artisanales. »

« Nous devons éviter la faillite de la Première entreprise de France ! Un prêt participatif de l'État, c'est une solution d'urgence mais qui impacte encore les petites entreprises déjà fragilisées. »

Dans ce contexte, le réseau des CMA rappelle son rôle vital pour accompagner les aides du Gouvernement auprès des artisans : « Nous avons un rôle essentiel dans la déclinaison et la réussite du Plan de relance, en étant l'opérateur du « dernier km » sur tout le territoire pour les entreprises artisanales, les informer et les aider pour bénéficier des aides. »

« CMA France est l'opérateur du dernier km pour aider toutes les entreprises quels que soient leur taille, leur secteur d'activité et leur implantation territoriale. »



Valérie Marquis – directrice des relations presse et relations publiques – 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr